



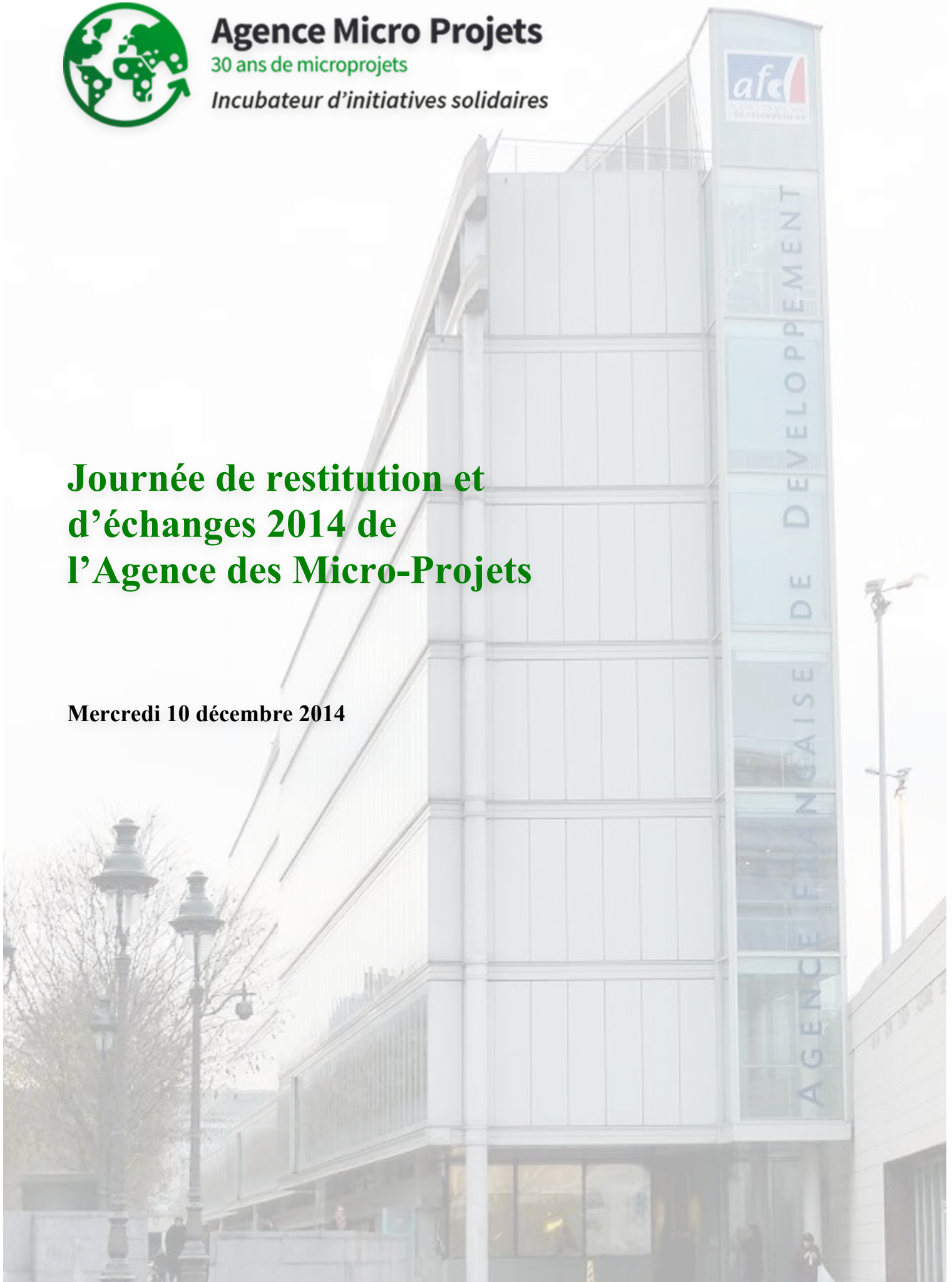
Agence Micro Projets

30 ans de microprojets

Incubateur d'initiatives solidaires

Journée de restitution et d'échanges 2014 de l'Agence des Micro-Projets

Mercredi 10 décembre 2014



Le 10 Décembre dernier, l'Agence des Micro Projets (AMP) a tenu sa deuxième journée annuelle de restitution dans les locaux de l'Agence Française de Développement (AFD).

Etape-clé, à mi-chemin de la convention de soutien renforcé, signée pour trois ans (en mars 2013) avec l'AFD, cette réunion avait pour but :

- De dresser un bilan provisoire à mi-parcours du nouveau dispositif et de présenter les moyens adoptés par l'AMP pour le mettre en œuvre.
- De favoriser les échanges, en toute transparence, entre les porteurs de projets, appelés à faire remonter leur expérience, les acteurs du secteur qui les soutiennent et l'AMP.

Animée par Cécile Vilnet, coordinatrice du programme de l'AMP, cette journée a connu de nombreux temps forts :

- La présentation du bilan 2014 de l'AMP et des nouveaux outils numériques mis en place à l'intention des porteurs de projets.
- Les comptes-rendus de deux études de l'AMP, l'une sur la vision qu'ont des microprojets les partenaires du Sud, l'autre sur la pertinence et les exigences du recours à l'énergie solaire dans les microprojets.
- Les résultats de l'évaluation de l'AMP, réalisée auprès des porteurs de projets.
- Une table ronde sur le passage du microprojet au méso-projet.
- Des témoignages d'associations invitant à réfléchir sur les capacités des microprojets à structurer la société civile, élaborer des modèles transposables et innover.

La journée a également été marquée par les interventions de Sylvie Brunel, spécialiste du développement, Valérie Huguenin, responsable adjointe de la Division des partenariats avec les ONG (DPO) au sein de l'AFD, Olivier Allard, délégué général de La Guilde et Jean-Jacques Beaussou, nouveau délégué pour les relations avec la société civile et les partenaires au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Une centaine de personnes étaient présentes à cette journée et ont pu prendre la parole à l'issue de chaque intervention pour poser leurs questions.

L'AGENCE, UN AN APRES

Cécile Vilnet, coordinatrice des programmes de l'AMP

« Le partenariat local est un élément-clé des microprojets et l'AMP lui porte une attention toute particulière dans la sélection des dossiers de demande de dotations »

En dressant le bilan 2014, Cécile Vilnet a rappelé **les quatre missions de l'AMP** :

1) **Accompagnement et formation des petits porteurs de projets** de solidarité internationale via :

- Des **entretiens individuels** gratuits pour appuyer la conception des projets et orienter les associations vers des partenaires techniques et financiers. « Nous travaillons avec des structures d'expérience dans tous les domaines (eau, agriculture, santé...) » a rappelé Cécile Vilnet.
 - 60 entretiens (1 H 20 en moyenne) ont été réalisés en 2014, à Paris et dans les régions qui ne disposent pas d'un Réseau régional multi-acteurs (RRMA), partenaire privilégié de l'AMP en région.
- Des **modules de formation** :
 - montage d'un projet/financement /partenariats/suivi-évaluation).
 - En 2014, une vingtaine de journées de formations ont été dispensées dans toute la France. Un nouveau module sera disponible en 2015 pour aider les associations à communiquer sur leur projet et à le valoriser, un aspect souvent négligé, qu'il est pourtant nécessaire de prendre en compte dès la conception du projet.

2) **Financement**

- **Les dotations aux microprojets** sont accordées par l'AMP sur dépôt de dossier, deux fois par an (au printemps et à l'automne). S'y ajoute depuis deux ans, une troisième session, réservée aux projets ayant trait à la thématique annuelle de l'ONU (l'agriculture familiale en 2014).
 - Depuis février 2014, les dossiers de demande de financement peuvent être déposés en ligne sur le site de l'agence. Cette dématérialisation a fait croître leur nombre de 20% (341 projets déposés pour 271 en 2013)

- 76 projets ont été dotés en 2014 (70 en 2013). Ils représentent une somme globale engagée de 630 837 €, pour une dotation moyenne de 8 300€.
- La répartition géographique et thématique des projets reste constante : 63 concernent l'Afrique de l'Ouest (10, l'Amérique latine-Caraïbes ; 2 l'Asie ; 1 le Moyen-Orient). La majorité a trait à l'éducation (22% à la santé et l'accès à l'eau).
 - ✚ Au regard des troubles actuels dans les pays du Sahel, la position de l'AMP est de continuer à soutenir les projets dans cette région, tout en demandant expressément aux porteurs de projets de ne pas se rendre dans les zones classées rouges par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE). D'où l'importance qu'attache l'AMP à l'existence d'un partenaire local de confiance et bien structuré dans ces zones.

En 2015, en accord avec l'AFD, **de nouveaux critères d'éligibilité aux dotations** entrent en vigueur. Pour postuler, les associations doivent être de droit français, justifier désormais de deux ans d'existence (Journal officiel), de ressources annuelles de moins de 250 000€ (comptes de résultats). Le seuil maximal des dotations est relevé à 15000 €. Cette évolution, qui permet d'élargir le champ des associations concernées, est apparue nécessaire au terme de l'évaluation réalisée à mi-parcours de la convention signée avec l'AFD. L'AMP rappelle qu'elle conserve néanmoins une attention toute particulière aux associations de petite taille.

- **Le prix Latécoère pour l'innovation solidaire**, géré par l'AMP. Il a récompensé cette année deux projets : le recyclage des sacs plastiques usagés en accessoires de mode par *l'Association du Dr Fatiha*, au Maroc. Et le bio-digesteur mis en place par l'association *Blue Energy*, pour traiter les déchets d'un abattoir municipal au Nicaragua
- Enfin, **une base de données sur les sources de financement** possibles, créée en 2006 avec le soutien de l'AFD et continuellement mise à jour, offre aux associations un moteur de recherche, en fonction de la thématique, du pays et de la région où elles agissent.

STRATEGIE DIGITALE DE L'AMP

*Thierry Barbaut, directeur de la communication de l'AMP
Christophe Schaudel, Agence Limpide*

De nouveaux outils numériques, développés en 2013, ont été mis en ligne à partir de Février 2014. A l'attention des porteurs de projets présents, Thierry Barbaut en a expliqué en détail le fonctionnement. En synthèse, l'AMP dispose donc aujourd'hui de deux sites :

- www.agencemicroprojets.org, le site de l'agence, dédié à ses services (de couleur verte). Il informe les associations sur son fonctionnement, l'accompagnement et les formations accessibles, les sources de financement possibles, l'agenda de l'agence (dates de dépôt de dossier, des sessions du jury et du versement des fonds, palmarès des dotations, actualités liées aux microprojets). Il est doté d'un forum pour les échanges et d'un Observatoire des microprojets qui permet d'accéder à une bibliothèque-médiathèque où sont répertoriées différentes études (téléchargeables) sur les microprojets. Une cartographie complète des microprojets dotés, avec tri sélectif par thématique, pays d'action ou association, permet de les découvrir en ouvrant la page qui leur est dédiée.
 - Chaque fiche-projet comporte un descriptif de l'action menée, des visuels, un onglet bilan et un onglet évaluation (si elle a eu lieu), des informations sur l'association porteuse (avec lien vers son site Internet).
- www.microprojets.org, la plate-forme de financement participatif (de couleur bleue). Portail grand public, elle offre un accès direct aux projets dotés par l'AMP, en demande de financements complémentaires. Les dons sont gérés en ligne par paiement sécurisé, un reçu mis à disposition avec calcul automatique des exonérations fiscales.

N.B. Comme l'a souligné Thierry Barbaut, le financement participatif implique de savoir présenter les projets de façon attractive. Son fonctionnement (par cercles concentriques en commençant par celui des proches) demande aussi d'être en phase avec les réseaux sociaux. Pour aider les porteurs de projets, l'AMP proposera en 2015 un guide méthodologique téléchargeable sur le site, ainsi qu'un module de formation pour apprendre à mieux communiquer.

- **Les audiences** : En dix mois, la plateforme a reçu 8800 visites et permis de collecter 17000 € de dons (le don moyen est de 44€). C'est elle qui entraîne les internautes vers le site de l'agence (6600 visiteurs). Au-delà des dons collectés, elle donne aux microprojets et aux associations une visibilité nouvelle importante. La **newsletter** mensuelle de l'AMP (18400 abonnés) a, pour sa part, gagné 2000 lecteurs depuis l'ouverture du site. **La page Facebook de l'agence** est suivie depuis sa création par 26000 abonnés et s'avère un facteur de liens et de partage puissant entre les porteurs de microprojets.

Grâce à ces nouveaux outils numériques, les porteurs de projets peuvent désormais déposer leur **dossier de demande de financement en ligne**. Il leur suffit de créer un compte personnel et d'y déposer les pièces justificatives. Cet espace associatif leur permet de consulter l'avis du jury après clôture de la session de dotation (qu'il soit doté ou pas, chaque projet reçoit un avis en trois parties : points positifs, points de vigilance, conclusion du jury). Il facilite également un nouveau dépôt du dossier en cas de refus. Les informations collectées tout au long de la vie d'un projet dans son espace associatif sont ouvertes à tous les acteurs et au public.

- Proposée en février 2014, la dématérialisation des dossiers est manifestement bien accueillie. Aux deux premières sessions des dotations 2014 (de printemps et thématique) 131 dossiers ont été déposés en ligne. Il y en a eu 280 à la session d'automne.

Thierry Barbaut a conclu son intervention en rappelant que ces nouveaux outils numériques ne sont qu'un service supplémentaire offert aux porteurs de projets. L'équipe de l'AMP reste disponible, dans ses locaux, au téléphone ou sur Skype pour dialoguer avec eux.

Christophe Schaudel, de l'agence Limpide qui a réalisé le site, a dit sa fierté d'avoir collaboré à ce projet, conduit en partenariat concret avec l'équipe de l'AMP. « L'année dernière, il était à peine initié et nous vous l'annoncions dans cette même salle. Son succès nous réjouit. Il reste perfectible et nous travaillons à son optimisation ».

OBSERVATOIRE DES MICROPROJETS : LES REALISATIONS

Cécile Vilnet

En l'absence de sa responsable, Mélanie Lunel, c'est Cécile Vilnet qui a présenté « le travail excellent réalisé par l'Observatoire, en 2014 ».

Créé en 2013, l'Observatoire des microprojets offre deux services :

- **La cartographie des microprojets**

Vitrine des microprojets, la cartographie, comme l'a expliqué Thierry Barbaut, permet de les découvrir par thématique ou implantation géographique. Elle donne ainsi aux porteurs de projets une vision sur les projets réalisés dans le même pays qu'eux, dans le même domaine thématique ou par des associations de leur région. Le but est de parvenir à créer des liens entre les acteurs et une synergie dans l'action qui permette d'organiser des complémentarités et d'éviter des appuis contradictoires. Ce dispositif qui encourage la mutualisation des expériences est aussi un outil de capitalisation.

- **La bibliothèque/médiathèque**

Son but est de recueillir des données utiles aux porteurs de projets et de les mettre en ligne, avec l'accord des partenaires. L'AMP produit elle-même de la connaissance sur les microprojets à travers des fiches pratiques, des guides méthodologiques et sa revue annuelle.

- **Les fiches de bonnes pratiques** sont réalisées avec des partenaires disposant d'une expertise technique dans le domaine concerné. Cinq sont disponibles. Une sixième fiche est en cours. Ces fiches rencontrent un grand succès. La version papier est épuisée mais on les trouve aussi en ligne.
- **Les guides méthodologiques** permettent de répondre de manière plus exhaustive aux questions des porteurs de projets. « Comment rédiger une demande de financement » a été réalisé en partenariat avec des collectivités territoriales et des fondations. Un guide « comment bien communiquer sur son projet » est en cours.
- **La revue Aventure** reprend l'essentiel des sujets inhérents aux microprojets et présente des témoignages. Son prochain numéro sera disponible en février 2015

L'AMP lance également des appels d'offre à des partenaires externes pour la réalisation d'**études** au sujet choisi en interne :

- Deux études ont été faites en 2013 : l'une sur l'état des lieux des microprojets de solidarité internationale en Europe ; l'autre sur le charbon vert.

- Deux études ont été faites en 2014 : l'une sur l'énergie photovoltaïque dans les microprojets est présentée ici ainsi que l'étude sur la vision qu'ont les partenaires du Sud des microprojets.

Enfin, l'AMP effectue des évaluations sur le terrain :

- En interne, avec sa propre équipe (deux évaluations ont eu lieu en 2014, à Madagascar et au Cameroun) et par l'intermédiaire de partenaires locaux, notamment dans les zones à risque.

- **Le centre d'expertise.** Il organise des réunions d'experts pour la réalisation des fiches thématiques de bonnes pratiques. L'AMP est-elle-même sollicitée en tant qu'expert pour participer à des jurys d'attribution de fonds d'autres bailleurs (collectivités territoriales, fondations...). Elle anime également des ateliers sur les microprojets dans toute la France et les DOM-TOM (il est rappelé au passage que les associations des DOM-TOM sont éligibles aux dotations de l'agence).

Cécile Vilnet a conclu son intervention en évoquant le salon des solidarités qui a constitué pour l'AMP « un événement d'ampleur » en 2014, avec le plus grand stand de la manifestation et une affluence record, « qui nous a permis d'être mieux connus dans le paysage de la solidarité internationale » et où sept associations lauréates de l'AMP étaient sur le stand pour présenter leurs actions au public.

ETUDE : MICROPROJETS, LA VISION DU SUD

Thibault Genestoux, consultant, Siaka Coulibaly, docteur en économie du développement (retenu au Burkina Faso en raison des récents évènements), avec les commentaires et l'expertise de Sylvie Brunel, spécialiste du développement.

Invitée à commenter l'étude commandée par l'AMP sur « **Le rôle et la place des microprojets en Afrique de l'Ouest, selon les acteurs du Sud** », Sylvie Brunel a tout d'abord rappelé ses liens d'amitié anciens avec La Guilde, depuis le premier Forum des Solidarités d'Agen en 1983, « où s'exprimait déjà le souci d'agir au plus près des populations. Ecouter les besoins, rencontrer ceux que l'on n'appelle plus des bénéficiaires mais des acteurs, leur demander quelles sont leurs attentes et leurs réactions face aux associations qui essaient de répondre à leurs besoins : tout commence par là. Cette étude, commanditée par l'AMP, sur la vision du Sud, est passionnante ».

Thibault Genestoux qui a réalisé l'étude, a présenté la méthodologie de celle-ci : réalisée dans trois régions du Burkina Faso, auprès de toutes les parties prenantes des microprojets (associations, groupements villageois, communes, préfectures, également des ministères) dans trois domaines (environnement, éducation, agriculture), elle inclut aussi les bénéficiaires de financements directs autres que ceux de l'AMP tels que le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) ainsi que des projets intégrés à des programmes de recherche/action. Enfin, ses résultats ont été recoupés avec ceux déjà connus dans des pays voisins (Mali, Togo, Bénin). Plusieurs conclusions ressortent de cette étude :

▪ **Identité, avantages et inconvénients des microprojets**

Le terme de microprojet est peu usité en Afrique de l'Ouest, où l'on parle plus volontiers de petits projets et de micro-financements. Il existe cependant un consensus sur ses caractéristiques : des besoins et des activités définis en participation avec les bénéficiaires, un budget réduit, des projets courts (1 à 3 ans).

- Les acteurs locaux voient **beaucoup d'avantages** à ce modèle qui tient compte de leurs intérêts et offre une pérennité à des projets qu'ils peuvent se réapproprier. La modestie des budgets permet un meilleur suivi, tout en conservant une dimension très humaine ; leur calendrier, l'obtention rapide de résultats.
- Revers de la médaille, les microprojets soulèvent **des difficultés** propres. Ils sont souvent plus difficiles à mettre en place que des programmes. Les demandeurs arrivent avec des doléances qui les poussent à rechercher une solution immédiate, sans véritable analyse préalable de la situation (à réclamer une école, par exemple, quand il ne s'agit que d'équiper celle qui

existe déjà), sans dépasser non plus le niveau de leur village et le secteur d'activité concerné par leur problème immédiat. Il est nécessaire de les accompagner dans la prise de conscience qu'ils sont liés à des dynamiques locales. Autre problème : les procédures d'accès aux financements restent complexes. Les bénéficiaires, comme les porteurs et les communes, manquent de compétences en matière de cycle de projet, maîtrisent mal la logique des bailleurs, de même que l'accès à l'information sur les processus de financement.

▪ **Microprojets : quatre modèles**

Pour dépasser ces difficultés, les microprojets adoptent différents modèles qui témoignent d'une différence notable entre la théorie et la pratique. L'étude a permis d'en définir quatre :

- **Le modèle naturel, ou bottom/up.** Il respecte le cadre théorique défini plus haut en ce qu'il part d'un besoin exprimé auprès d'une association locale. Le projet en réponse est conçu et développé avec la participation (physique, financière mais aussi intellectuelle) des acteurs et bénéficiaires.
- **Le modèle induit ou top/bottom.** Il part des compétences des associations qui viennent les offrir dans les villages, poussent les acteurs à réfléchir sur les problèmes qui entrent dans leur thématique d'action et les orientent vers certains types de financement. C'est ce que Sylvie Brunel appelle : « trouver des problèmes qui entrent dans nos solutions »
- **Le modèle reproductible** - ou « copié/collé » (S. Brunel). Très présent en Afrique de l'Ouest, il part de la demande de villageois ayant connaissance de projets réalisés dans des communes voisines. Le projet réclamé est identique, son cadre et ses activités déjà définis.
- **Le modèle clé en mains** – ou « taille unique » (S. Brunel). Il part des associations qui ciblent en amont des villages, leur proposent de décliner localement une solution toute prête où seule la participation physique des bénéficiaires est requise. Ainsi que la formulation d'une demande d'intervention, histoire de sauver les apparences du cadre théorique ...

Le modèle adopté apparaît lié au niveau de croissance des associations. Si toutes commencent au niveau local, focalisées sur leur fonction de représentation de ses problématiques (modèle bottom/up), elles ont tendance à renoncer cette fonction à partir du moment où elles se développent. Leurs besoins financiers augmentent, les poussent à se professionnaliser, à changer de secteur ou de zone géographique, pour répondre à une demande qui ne vient plus désormais de bénéficiaires mais de bailleurs.

Les projets financés directement, par le FSD notamment, c'est-à-dire sans passer par le biais d'une association étrangère, font apparaître un autre modèle. Leurs bénéficiaires souhaitent, en général, conserver leur indépendance dans la réalisation de leur projet et n'ont pas forcément besoin du soutien technique d'une autre association. D'un autre côté, les projets qui incluent une participation étrangère sont ouverts à la confrontation des idées, souhaitent, à travers l'approche microprojet, développer leurs compétences techniques et d'organisation et bénéficier d'un soutien tout au long de la mise en œuvre des projets.

▪ **Le microprojet, un outil de changement**

Au-delà de l'action menée, le microprojet est perçu comme un outil de développement et de changement :

- **Un complément à l'action publique.** Cet aspect est très important. S'il intervient en complément des dynamiques locales, le microprojet peut aussi mettre en avant des problématiques qui sont considérées comme secondaires par les communes. De leur côté, les communes, limitées par la décentralisation, peuvent trouver à travers les microprojets le moyen de développer leur propre politique de développement en partenariat avec les associations. Pour les ministères, ils représentent une opportunité de rendre leurs politiques sectorielles opérationnelles
- **Un outil de structuration de la société civile.** Les associations y voient une occasion de démarrer, un support pour leur professionnalisation car il les oblige à se structurer, un renforcement de leurs capacités à travers le partenariat et le moyen de se réaliser en conduisant un projet de A à Z et en se l'appropriant, ce qui n'est pas forcément le cas dans le cadre de programmes où elles n'interviennent qu'à une étape du cycle-projet.
- **Un outil pour le renforcement des liens** entre acteurs de développement. Le microprojet sert de support de collaboration entre les bénéficiaires, les associations et les communes. Beaucoup d'interviews ont dérivé sur les tensions qui existent entre les associations et les communes. Le microprojet est un moyen de les faire travailler ensemble.

▪ **Quelle intégration pour les microprojets ?**

Le microprojet, avec son processus participatif, s'intègre bien aux politiques locales. La cohérence avec les politiques régionales et sectorielles est moins évidente. Les associations ont tendance à agir de façon isolée et leurs projets manquent de complémentarité, en grande partie du fait de leur mise en concurrence qui nécessite de ne pas communiquer d'informations stratégiques. Cette absence de réseautage nuit à l'intégration des microprojets.

Malgré tout, a conclu Thibault Genestoux, le microprojet, avec les caractéristiques qui sont les siennes, apparaît bien comme un accompagnement au processus d'éducation au développement. Au niveau local, il renforce les compétences, les dynamiques locales et la conscience d'appartenir à un système de développement.

« Cette étude et la typologie des modèles de microprojets qu'elle établit est remarquable, a conclu à son tour Sylvie Brunel, Elle permet à tout porteur de projet de répondre de façon limpide à la seule question qui vaille : qui sont les véritables bénéficiaires du projet dans lequel je m'inscris » ?

EVALUATION EXTERNE DE L'AMP A MI-PARCOURS

Michael Ruleta et Nicolas Hervieu – Agence Synoptic

« L'AMP a réussi à faire un saut qualitatif impressionnant en parvenant à mettre en œuvre une augmentation considérable de ses subventions. Peu de bénéficiaires de financement en sont capables et sans doute est-ce là le fruit d'un travail intense »,

Dans le cadre de la convention triennale signée avec l'AFD en 2013, l'AMP a demandé au cabinet *Synoptic* de réaliser une enquête d'évaluation de son fonctionnement, afin de déterminer les améliorations à apporter à l'ensemble du dispositif et de gagner en efficacité. L'étude a été réalisée en ligne, l'été dernier, auprès des porteurs de microprojets – lauréats ou non – qui ont eu recours à ses services. Les questions, portaient sur l'ensemble des procédures (accueil, entretiens, formations, dépôt de candidature, site Internet, instruction des dossiers, information sur les décisions du jury) et, plus globalement, sur le ressenti des associations concernant l'accompagnement et l'écoute.

En introduction à la synthèse des résultats, Michael Ruleta a rappelé « la croissance impressionnante » du montant de la dotation annuelle accordée par l'AFD : depuis la signature de la convention, elle est passée de 140 K€ à 1M K€. Le montant des dotations par projet a, quant à lui, doublé depuis 2009 : il est passé de 3/4000 € à 8000 € et pouvait aller en 2014 jusqu'à 10000 € (un plafond désormais relevé par les nouvelles dispositions applicables en 2015).

- Premier constat : le taux de retours a été important. 269 réponses ont pu être validées, ce qui, de l'avis des consultants, constitue un signe positif en soi.
- Le taux de satisfaction des associations lauréates sur les diverses procédures va de 75% à 80% ; leur **taux d'appréciation globale de près de 93%**. Pour les associations non lauréates, le taux de satisfaction est entre 60% et 65%. Le processus de décision leur apparaît très clair, les motivations du refus aussi.
- L'accueil est jugé très satisfaisant. Les termes employés pour qualifier les entretiens de toute nature sont également très positifs.
- Les formations, sur lesquelles se sont exprimées une cinquantaine d'associations recueillent un taux de satisfaction de 92%. Les réponses font état d'un renforcement des compétences et d'une clarification sur les procédures de dépôt de dossier, leur rédaction, les outils d'évaluation etc ... La possibilité d'échanger avec d'autres associations revient constamment en mention positive.

Les recommandations

Evoquant avec humour, « une situation florissante qui rend les recommandations difficiles », Michael Ruleta a cependant insisté sur la nécessité de :

- Revoir les dossiers de présentation de manière à inciter les associations de solidarité Internationale (ASI) à prendre en compte les dimensions du genre et de l'environnement dans leurs actions.

- Introduire de nouveaux modules de formation, médicale notamment, dont la nécessité se fait sentir sur le terrain.
- Réviser les modalités de mise en œuvre des évaluations que l'AMP effectue elle-même sur le terrain ou commande à des évaluateurs externes, experts du Sud, et qui ne donnent pas entièrement satisfaction.
- Formaliser les dispositifs de capitalisation et d'échanges de bonnes pratiques, en passant du mode incitatif à un mode plus directif, avec des propositions dans ce sens.

Les conclusions

Rappelant que cette enquête n'a concerné que les bénéficiaires de l'AMP en France et non leurs partenaires locaux, Michael Ruleta a fait état de conclusions neutres dans des domaines sur lesquels l'AMP peut donc porter son attention :

- Les outils de communication. Si le site Internet est considéré comme très important, il n'apparaît pas encore sur la ligne des performances, même si on l'a vu, L'AMP y a travaillé depuis.
- Les relations qu'entretient l'AMP avec ses partenaires en France. Jusqu'ici tenue de forger ses outils et de marquer sa présence sur le territoire d'action des ONG, l'AMP doit aujourd'hui pouvoir renforcer ces relations.

« Je crois que de plus en plus, l'AMP doit s'ouvrir aux autres et voir ce qu'ils font », a ajouté Michael Ruleta, avant de conclure sur son « image de dynamisme et de compétence », largement partagée et la capacité qu'elle a montrée à absorber l'augmentation de ses subventions.

VISION DE L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT SUR L'AMP

Marie-Odile Waty et Valérie Huguenin - Division des partenariats avec les ONG (DPO)

« L'Agence Française de Développement attache aux microprojets une importance toute particulière car ils nous apparaissent comme un dispositif essentiel d'expression de la solidarité internationale »

Prenant la parole à la fin de cette évaluation, Valérie Huguenin a souligné son importance pour l'AFD. Elle lui permet de mesurer, à mi-parcours, les performances, d'un « dispositif ambitieux » dont elle a rappelé la genèse : à la suite de la décision des pouvoirs publics d'accorder plus de moyens aux microprojets, un appel à initiatives a été lancé en 2012. C'est la proposition de La Guilde de mettre en œuvre un dispositif mieux doté au service des microprojets qui a été choisie.

L'AMP a réussi le passage « d'un petit dispositif à un dispositif très compétent » et apparaît bien implantée dans le monde de la Solidarité Internationale. Prenant acte de la satisfaction générale exprimée, Valérie Huguenin a tenu à souligner, pour sa part, la qualité de la présélection, de l'instruction des dossiers et des jurys qui ont

réussi à mobiliser des experts bénévoles « qui font un travail remarquable », ainsi que la transparence, signalée par les interviewés, dont faire preuve l'AMP dans les lettres d'accord ou de refus lors de l'attribution des dotations. Les points à améliorer apparaissent liés à la jeunesse d'un dispositif qui n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière : Internet, en dépit de la mise en place de la dématérialisation des dossiers dont l'AFD souhaiterait s'inspirer, l'Observatoire des microprojets et, à travers lui, l'échange entre les associations et la valorisation des projets.

Rappelant que l'AFD et l'AMP n'ont pas perdu de temps sur les recommandations, puisque les nouveaux critères d'éligibilité aux dotations proposés par l'AMP ont été acceptés pour 2015, Valérie Huguenin a ensuite insisté sur des points importants aux yeux de l'AFD.

- Le suivi des projets. Il fait l'objet de beaucoup de réflexions à l'AFD, concernant les ONG de toutes tailles, et elle invite l'AMP à y réfléchir.
- L'éducation au développement. C'est l'un des « dadas » de l'AFD. A ses yeux, l'AMP et les microprojets sont importants, non seulement pour les projets et les partenariats qu'ils génèrent dans les pays du Sud mais aussi pour les effets qu'ils ont la capacité d'induire en France. « La solidarité internationale est malmenée sur notre territoire », les fonds qui lui sont alloués en baisse, les collectivités territoriales le déplorent. Par leurs témoignages, les réunions qu'ils organisent dans leur ville, leur quartier ou leur commune, la chaîne de solidarité qui se crée autour d'eux, les porteurs de projets participent à l'éducation au développement et à la solidarité internationale. Il est important que l'AMP prête attention à ces effets.
- La communication entre les ONG. Les porteurs de projets consultent assez peu ce que font les autres. Un gros défaut qui n'est pas propre aux petits projets mais à toutes les associations. L'AMP doit les encourager à sortir de leur bulle. Il y a beaucoup d'enseignements à tirer des réussites comme des échecs. Au-delà de l'Observatoire des microprojets et de sa base de données, appelée à devenir encore plus performante, d'autres plates-formes et collectifs se sont formés ces dernières années. Ils font un travail remarquable de plaidoyer. Il faut investir ces espaces, en tout cas suivre leurs travaux.
- La prise en compte des objectifs genre et environnement. C'est une volonté forte de la coopération française, pour les projets de développement d'ONG de toutes tailles. Ce ne sont pas des dimensions faciles et il importe d'accompagner les porteurs de projets, d'autant plus que le changement climatique va accentuer les problématiques liées à l'environnement dans les années qui viennent.
- Les liens de l'AMP avec les autres acteurs. Les accords signés par l'AMP avec les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) sont une très bonne chose. Il serait bon de resserrer aussi les liens avec le F3E, notamment sur les questions d'évaluation et de qualité, ainsi qu'avec le FORIM (Forum des organisations de Solidarité Internationale).

- La capitalisation. Elle peut se faire à tous les niveaux, avec tous les acteurs et sans gros moyens. Mutualiser, capitaliser, c'est tirer les enseignements d'une action et les rendre intelligibles afin de les partager. Le F3E a édité un petit livre intéressant sur ce qu'est une bonne capitalisation : alimenter les échanges pour ne pas refaire sans cesse des études déjà réalisées par d'autres.

Regrettant de ne n'avoir pas pu aborder les capacités d'innovation des petits projets, « à étudier de plus près », Valérie Huguenin a conclu son intervention en annonçant qu'il y aura une évaluation finale. L'AFD et l'AMP souhaitent la voir porter non seulement sur le dispositif lui-même mais aussi sur son impact, tant sur les porteurs de projets que sur les projets eux-mêmes. Le souhait de l'AFD est d'y inclure également une observation de l'impact des microprojets, en soi, sur l'éducation au développement et sur le renforcement des capacités de la société civile, individuelles et collectives, dans les pays du Sud. Un souhait qui rejoint celui exprimé par Marie-Odile Waty de lancer avec l'AMP, à la fin du triennal, une étude sur la pérennité des microprojets. « Nous attendons beaucoup de cette évaluation finale, a conclu Valérie Huguenin, mais nous nous félicitons d'ores et déjà d'appuyer ce dispositif et sommes vraiment contents de ses résultats à mi-parcours ».

TEMOIGNAGES D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATION « DIIN LAMA »

Christelle Pierre, Présidente- fondatrice

« Le microprojet, moyen de structurer la société civile » :

Projet de production ovine pour les groupements féminins de Tanganasso, au Burkina Faso

Née en 2008, d'une rencontre personnelle lors d'un voyage, l'association Diin Lama France a été constituée au départ pour soutenir l'association Diin Lama locale, fondée par des jeunes du village de Tanganasso, situé au sud du pays.

Au vu d'une priorité, la scolarisation des enfants, l'association a d'abord lancé un programme de construction et d'aménagement d'un complexe scolaire (salles de classes, logements, latrines, cantine). Elle a bénéficié pour réaliser ces projets de deux dotations de l'AMP en 2011 et 2012 et du soutien de plusieurs partenaires financiers (Conseil Régional de Franche-Comté, ville de Besançon, Ambassade de France au B.F)

Forte des liens tissés avec le village et du partenariat installé avec une association jouissant d'une grande légitimité auprès de ses habitants, Diin Lama France a lancé en 2013, la création de 20 unités de production ovine pour les femmes. Le projet part d'un triple constat : l'activité d'élevage est importante et les femmes y jouent un rôle clé dans la mesure où beaucoup d'hommes travaillent au Ghana limitrophe. Elles sont organisées en groupements de femmes mais ne parviennent pas à disposer d'activités génératrices de revenus.

Le projet, doté par l'AMP en 2013 et soutenu par le Conseil Général du Doubs, s'est déroulé en plusieurs phases : identification et formation des bénéficiaires, construction de 30 bergeries, achat de 60 animaux (1 bélier et 2 brebis par unité de production), création d'un poste vétérinaire pour assurer le suivi et les conseils, programmes d'information, via la radio locale.

Il a été bâti, dès sa conception, sur un principe incontournable : l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs locaux. L'analyse des besoins s'est faite en concertation avec Diin lama B.F., les groupements de femmes, les membres du conseil municipal, les anciens... Les rôles de chacun ont été clairement définis ensemble : Diin Lama B.F assure le pilotage et le suivi du projet ; les groupements féminins, l'information, la sélection et le soutien des promotrices qui se sont elles-mêmes engagées à suivre les formations et les instructions vétérinaires. Leur famille (les époux) participent à la construction des bergeries et au travail quotidien.

Cette organisation, qui permet d'obtenir des résultats tangibles pour la population, montre de façon emblématique la capacité d'un microprojet à structurer la société civile. En impliquant fortement les acteurs locaux, elle crée un cercle vertueux, enclenche une dynamique dans la durée en renforçant la confiance des populations qui se montrent d'autant plus prêtes à s'engager dans d'autres actions futures.

ASSOCIATION « CHEMINS D'ENFANCES »

Martine Roussel Adam, Présidente fondatrice

« Le microprojet, une solution transposable »

Le jeu pour développer la petite enfance : de l'Inde au Cambodge

Créée en 2007, l'association *Chemins d'enfances* développe dans plusieurs pays un programme d'aide au développement de l'enfant à travers le jeu. Cette activité, libre, gratuite et universelle, inscrite dans la Convention des droits de l'enfant, se heurte en effet trop souvent, notamment dans les pays en difficulté, à une volonté pédagogique qui vise à mettre les enfants dans un moule, à leur transmettre un savoir plus qu'à développer leurs compétences et à ignorer le plaisir au profit exclusif de la discipline.

Développé avec des partenaires de terrain, cette autre voie d'éducation repose sur un programme en trois axes : la création d'espaces dédiés au jeu où l'enfant s'oriente librement, en fonction de ses goûts et de ses compétences ; la formation d'animateurs à la pratique d'un encadrement non directif ; l'échange de bonnes pratiques entre les différents projets. Fondé sur le transfert de compétences, chaque projet est réalisé (idéalement) en trois phases d'un an : aide sur place, début d'autonomisation et suivi des projets autonomes quatre fois par an.

Le premier programme, lancé en 2008 en Indonésie, avec le concours de la Fondation de France, a fait apparaître la nécessité d'aller à la rencontre des enfants les plus isolés (géographiquement ou par un handicap). La « ludomobile » est née : au départ une simple mobylette aux caissons remplis de matériel de jeu, devenu camionnette. En 2011, avec le soutien de l'AMP, le programme a essaimé dans 12

lieux en Inde du Sud et permis de toucher 700 enfants. En 2012, toujours avec le soutien de l'AMP, le ludomobile est arrivé au Cambodge, à la demande de l'association Krousar Yoeung et d'institutrices de maternelle, inquiètes du peu de résultats obtenus auprès des enfants. Il concerne 800 enfants de 3 à 6 ans.

L'impact positif de la ludomobile et de son programme sur l'enfance et son développement, quel que soit le pays concerné, témoigne de la capacité des microprojets à offrir des solutions transposables. Le modèle reste partout le même : la ludomobile se rend dans 10/12 écoles, installe son espace de jeu pour deux séances quotidiennes durant 5/6 jours ; une référente ludomobile locale, formée, forme à son tour les éducatrices (elle est également chargée du suivi et de l'évaluation). Mais, souligne Martine Roussel Adam, **transposer un projet avec succès suppose plusieurs conditions** :

- S'adapter à chaque écosystème et ne pas arriver avec des solutions toutes faites. Ainsi du fond de jeux proposés qui doit s'adapter à la situation des enfants et au pays.
- Impliquer les communautés, les parents (qui apportent du matériel ou fabriquent des jeux), les autorités de gouvernance et religieuses.
- Capitaliser sur les expériences en adaptant les programmes en fonction des remontées du terrain.
- Diffuser les connaissances et les bonnes pratiques auprès des acteurs de l'enfance. Au Cambodge, Chemins d'Enfance fait partie d'un réseau et rêve d'inscrire le jeu libre, qui plus qu'ailleurs y fait figure d'OVNI éducatif, dans les programmes de l'Education Nationale.

La prochaine étape de la ludomobile est prévue pour 2015, en France, en région parisienne. Pour une fois, c'est le Sud qui apportera son expérience au Nord. Un modèle, comme le souligne la présidente de Chemins d'Enfances, auquel il va falloir que les esprits s'habituent de plus en plus.

ASSOCIATION « AUTOUR DE L'EAU »

Solange Cypel, présidente

Projet « Afan Mabe » pour l'eau et l'assainissement au sud Cameroun

Autour de l'eau a reçu en 2013 une dotation de l'AMP pour un projet d'équipement d'une fontaine et de toilettes écologiques dans une école primaire et maternelle (2000 enfants) privée d'accès à l'eau potable et d'hygiène : une situation dont l'impact négatif sur les résultats scolaires des enfants, tout particulièrement des filles, est aujourd'hui bien connu.

Sur ce projet, réalisé à Kribi, au Sud Cameroun, Solange Cypel a tenu à insister sur deux aspects :

- **Le financement** : sur un budget global de 17700 €, la dotation de l'AMP est de 9000 €. Les 8700€ restants proviennent de dons privés et autres, dont

3000 € obtenus grâce à la **plate-forme de financement participatif de l'AMP**. L'association a mis en ligne une courte vidéo qui témoigne de la construction du projet en cours. Une occasion de rappeler les lois de tout financement participatif : un travail de longue haleine (d'un à six mois) qui nécessite des explications réitérées, de relancer par mail ceux qui n'ont pas réagi au premier clic et d'inciter chacun à contacter à son tour son premier cercle, bref un travail en réseau qui tient également de la campagne publicitaire. Une nécessité cependant, pour que les associations puissent disposer librement de fonds propres afin de financer, notamment, un poste salarié. C'est ce qu'a fait *Autour de l'eau*, en embauchant un chef de projet. L'association organise aussi des événements privés pour récolter des fonds.

- **La co-construction du projet avec un GIC** (Groupe d'Intérêts communautaires) local, Madiba M'boa, créé pour le réaliser. Dans des pays pauvres comme le Cameroun, où les associations de droit civil sont peu nombreuses, les pratiques sociales peu répandues et l'altruisme peu valorisé, l'aide à la création et au développement de GIC fait progresser la société civile. Le GIC permet à des personnes d'acquérir une légitimité sociale et professionnelle, une force individuelle (c'est frappant notamment chez les femmes, appelées à prendre la parole publiquement et des responsabilités). Ce gain personnel en est également un pour les microprojets et le travail sur le terrain.

ETUDE : QUELLE ENERGIE POUR LES MICROPROJETS DANS LES PAYS DU SUD ?

Etude de l'AMP, réalisée et présentée par Virginie Escudié, LED expertise

Les microprojets se heurtent très fréquemment au problème du manque d'énergie, notamment dans les petites structures collectives (maternités, dispensaires, écoles). La réponse la plus souvent adoptée est l'énergie photovoltaïque. L'accès à cette énergie constitue en lui-même la finalité d'un nombre croissant de microprojets candidats aux dotations de l'AMP. Ayant à cœur d'aider les porteurs à monter des projets vraiment efficaces mais aussi de donner au jury des dotations les éléments nécessaires pour en apprécier la pertinence, l'AMP a demandé à Led expertise de réaliser une étude sur l'apport du solaire aux microprojets et les questions qu'il pose. Comme elle l'avait fait l'année dernière pour le « charbon vert », nouveau combustible organique.

Virginie Escudié a présenté les conclusions de cette étude, réalisée auprès de 27 acteurs et bénéficiaires dans les pays en développement (PED) et basée sur des sources documentaires.

Le solaire est-il une solution pertinente ?

Le problème de l'accès à l'énergie se pose essentiellement dans des zones rurales isolées ou enclavées où son apport conduit à de vraies améliorations (éclairage des structures de soins, sécurisation des personnes, accès à l'eau via des pompes). En outre, la facture énergétique est, paradoxalement, lourde pour ces populations exclues de l'énergie qui doivent engager des dépenses non négligeables au regard de leurs moyens pour se fournir en batteries, piles, pétrole, bougies... Dans ce contexte, l'énergie solaire, décentralisée, propre, silencieuse et rapidement mobilisable est, parmi toutes les énergies renouvelables, celle qui est la plus développée dans les pays du Sud.

- Economiquement parlant, elle est intéressante : dans les zones ensoleillées, le prix du photovoltaïque non subventionné a chuté de 75%
- Contrairement aux cours d'eau, au vent ou à la couverture végétale (dans le cas de la biomasse) le soleil est présent partout et de qualité égale.
- C'est une technologie simple (nul besoin de mener des campagnes de mesure comme avec le vent ou le débit des cours d'eau) et robuste (elle est statique contrairement aux turbines et éoliennes) ce qui limite la casse. La durée de vie d'un panneau solaire est de 20 à 30 ans. Le pompage de l'eau, au fil du soleil, sans avoir besoin de stocker l'énergie, est particulièrement apprécié.

Au regard de tous ces avantages, l'énergie photovoltaïque apparaît donc comme une solution pertinente.

Une solution contraignante

L'étude réalisée a cependant fait remonter beaucoup de retours négatifs sur la solution solaire. Certains bénéficiaires la considèrent comme une énergie au rabais. Elle présente, en effet de vraies contraintes :

- Sa puissance est limitée. Elle absorbe mal l'appel de charge nécessaire au démarrage d'un appareil (une consommation d'énergie 10 à 15 fois supérieure à la moyenne), sauf à sur-dimensionner les installations. A cet égard, la majorité des acteurs – c'est une des surprises de cette étude - plébiscitent donc le couplage énergie solaire/diesel (pourtant écologiquement décrié), en réservant ce dernier aux appels de charge importants.
- Les installations solaires exigent une maintenance que les populations ont du mal à assurer, faute de compétences techniques et de moyens financiers (pour racheter des batteries, par exemple). Les dysfonctionnements s'accumulent et font échouer les projets. Si l'on ajoute le vol de matériel, le recours au solaire apparaît comme une solution peu pérenne.

Comment bien gérer les projets solaires ?

Un certain nombre de mesures permettent d'optimiser l'impact et la durabilité d'une installation en site isolé :

- Assurer la maintenance. Incontournable, elle repose en premier lieu sur un bon dimensionnement des installations, du matériel de bonne qualité (un souci pour les microprojets qui ont tendance à utiliser du matériel de récupération par mesure d'économie), un entretien régulier relativement

simple (nettoyer les cosses pour qu'elles ne s'oxydent pas ainsi que les panneaux solaires, ventiler les locaux où sont stockées les batteries).

- Mettre en place des mesures d'accompagnement : former des responsables à la maintenance (un responsable clairement identifié de la gestion et de l'exploitation des installations est la solution la plus prisée) et les bénéficiaires à une bonne utilisation du matériel. Contre le vol, fréquent en Afrique, le gardiennage ou l'éclairage des installations sont efficaces.
- Anticiper les frais à venir. Le soleil n'est gratuit que jusqu'au remplacement de la première batterie. C'est l'une des principales difficultés pour les petites infrastructures et les comités de village mais l'énergie peut être aussi pour elles une source de revenus à travers la location de matériel solaire, la vente de recharge pour téléphones portables ou l'organisation de soirées TV, qui fonctionnent bien.
- Co-construire son projet avec toutes les parties prenantes, bénéficiaires, décideurs, opérateurs, parmi lesquels il ne faut pas négliger les agences d'électricité rurales, les ministères (y compris la Santé et l'Education puisque l'électricité est transversale). Ce type de processus est long et toutes les organisations ne peuvent pas se le permettre ou ne le souhaitent pas. De l'avis des acteurs, établir un partenariat avec des associations locales robustes et fiables disposant de services techniques est le meilleur moyen d'assurer la pérennité des installations.

Conclusion

La solution aux problèmes posés par l'énergie solaire ne consiste pas à lui chercher des alternatives : elle reste la plus avantageuse d'un point de vue technique. Par ailleurs, tous les projets d'électrification quelle que soit l'énergie employée, se heurtent aux mêmes écueils, qui sont moins techniques qu'inhérents à tout transfert de technologie. Pour limiter les risques d'échec, mieux vaut éviter les postures dogmatiques, la recherche d'un modèle universel reproductible et privilégié, au contraire, une approche pragmatique au cas par cas : observation, adaptation au contexte et éducation permanente. Un projet qui échoue ou dysfonctionne, ce n'est pas seulement un gâchis financier, ce sont des attentes déçues, des relations dégradées car ce sont toujours les bénéficiaires qui en supportent les conséquences. Or les facteurs d'échec sont trop souvent négligés lors de la construction des projets, plus axés sur des objectifs que sur leur faisabilité technique ou financière.

Il est important également de garder à l'esprit que l'accès à l'énergie ne suffit pas à créer du développement : c'est un moyen au service de programmes plus vastes. Dans les zones qui n'ont pas l'électricité (ni électriciens donc, ni compétences techniques) l'amener brutalement ne génère pas d'effets notables. L'électricité n'est pas non plus toujours la solution dans la mesure où le besoin d'électricité n'existe pas en tant que tel. On a besoin de froid pour conserver les aliments ou les vaccins, de chaleur pour cuire, de lumière pour s'éclairer. Une bonne connaissance du contexte et un peu d'ingéniosité permettent de mettre en place d'autres solutions adaptées et pertinentes (quelques exemples : les poteries géantes qui permettent de conserver les denrées alimentaires trois semaines ; la traction animale, à l'image du « Bœuf qui tourne » de RFI pour alimenter la radio ; les kiosques solaires à Madagascar).

A la demande de La Guilde, un document sur l'identification/conception des projets d'électrification est en préparation. Il listera les problèmes récurrents comme autant d'indicateurs, ainsi que les bonnes pratiques. D'autres travaux existent : ceux de la *Fondation Energie pour le monde*, un livre blanc des bonnes pratiques en Afrique de l'Ouest, assorti d'un webdoc, réalisés par *Africa Express*

TEMOIGNAGE DE L'ASSOCIATION « BLUE ENERGY »

Fanny Faivre d'Arcier, Directrice du développement
Gilles Charlier, Coordinateur du projet

Projet de bio-digesteur au Nicaragua

Créé en 2004, le groupe *Blue Energy* rassemble trois associations du même nom (en France au Nicaragua et aux USA) autour d'une mission commune : améliorer les conditions de vie des populations isolées à travers trois grands programmes : accès aux énergies renouvelables (électrification solaire), à l'eau potable et à l'assainissement, adaptation aux changements climatiques. Le groupe développe son modèle au Nicaragua, sur la côte Est Caraïbe, dans la région la plus pauvre du pays où 75% de la population n'a accès ni à l'eau potable ni à l'électricité. *Blue Energy France*, comme son homologue américain, apporte aux projets un soutien financier et humain, par l'envoi de volontaires et de bénévoles dont elle assure également la formation.

En dix ans, le groupe a beaucoup grandi. Il compte 30 salariés sur le terrain, 1 en France depuis 2010, grâce au soutien de la région Ile de France. Le budget annuel de *Blue Energy France* est passé de 10000 € à 160000 € et l'association a réussi à élargir ses soutiens, au départ exclusivement privés, avec des subventions qui se pérennisent de projet en projet, au fil des ans.

Projet lauréat du prix Latécoère pour l'innovation en 2014, l'installation d'un bio-digesteur pour traiter les déchets organiques d'un abattoir municipal répond d'abord à un problème de santé publique. A Bluefield (55000 habitants), les fermiers de la région viennent y tuer et dépecer leurs vaches pour vendre la viande sur le marché. Les abats et le système digestif des bovins sont jetés en vrac derrière le local situé, comme tous les abattoirs, aux alentours de la ville, dans une zone où sont captées les ressources en eau, avec de gros risques de contamination. Un risque aggravé par l'abattage illégal des porcs (qui réclame des conditions particulières), sachant que les porcins peuvent transmettre à l'homme des maladies parasitaires telles que la cysticercose.

Le biodigesteur, conteneur fermé sans oxygène, qui permet la décomposition biologique de la matière organique, ne se contente pas d'éviter la contamination. Il génère une production de bio-gaz, composé à 60% de méthane, qui est utilisé à la fois comme combustible pour chauffer l'eau nécessaire au dépeçage des animaux et, via un générateur, pour produire de l'électricité destinée au pompage local et à l'éclairage de l'abattoir. Pour boucler ce cercle vertueux, le produit final du bio-

digesteur donne un bio-fertilisant riche, à même de remplacer les fertilisants chimiques utilisés en abondance dans cette région aux sols usés par l'érosion.

1 Tonne de déchets donne 37000 m³ de gaz et 1750 L de fertilisant. A terme, c'est la vente du fertilisant qui est appelée à assurer la rentabilité du projet, évaluée dans un délai de 5/7 ans.

Premier gros projet de *Blue Energy France* (235 000 € de budget), le bio-digesteur de Bluefield offre un exemple de projet bottom/up. Conçu en réponse à une demande de la mairie de Bluefield, longuement étudié avec le concours d'universités dont le MIT, innovant, il est bâti sur des phases successives aux budgets distincts (construction du bio-digesteur, campagne de sensibilisation au bio-fertilisant, implantation d'autres bio-digesteurs) qui lui permettent d'avancer avec, pour l'instant, 50% de financements acquis.

TABLE RONDE

« Les associations du microprojet au mésoprojet »

Georges Morizot, Président de Gévalor
Thibault Queguiner – Elevage sans frontières
Catherine Di Maria – Batik International
Bénédicte Hermelin, directrice de Coordination Sud
Valérie Huguenin - l'AFD
Animée par Cécile Vilnet

Trois associations étaient invitées à témoigner sur leur expérience du passage du micro au méso projet : historique de l'association, modèle de développement, difficultés et aides rencontrées lors de cette évolution.

Gevalor, rappelle son président Georges Morizot, a été créée en 2004 par un noyau d'anciens du Bureau de recherches géologiques et minières « dans une logique classique de bénévolat », pour mettre des compétences techniques et gestionnaires à la disposition de partenaires des pays du sud, dans le domaine de la gestion et de la valorisation des ordures ménagères et de l'accès à la finance carbone. Un projet de compost au départ, suivi d'autres (combustible alternatif, matériau de construction à base de plastique recyclé, engrais organique ...), des projets primés (prix Latécoère 2012, Convergences 2013) : en 2011, Gevalor a du embaucher son premier CDI, une directrice. « Aujourd'hui, résume Georges Morizot, nous avons deux CDI, deux CDD, un volontaire, douze bénévoles à plein temps, un chiffre d'affaires de 300 000 € qui nous exclut des microfinancements qui nous ont aidés à démarrer, pas de fonds propres, très peu de trésorerie. Notre équilibre, fragile repose sur deux gros projets financés, l'un par l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'autre par l'Union Européenne. La limite de 5 à 7% allouée aux frais de gestion ne nous permet pas de couvrir nos charges salariales, en dépit d'une aide du dispositif Cap'asso de la région Centre, la nôtre, qui en absorbe 20%. Ni nos frais de structure, et ceux, indispensables, de recherche et de

développement de nos compétences dans un domaine techniquement pointu ». Face à un avenir incertain, quelles solutions envisager ? « Nous réfléchissons à la mutualisation avec d'autres structures, qu'encouragent les bailleurs de fonds, dit Mr Morizot, qui plaide pour l'adoption de certaines mesures : un équivalent pour les associations du Crédit impôt compétitivité emploi qui aide les entreprises ; l'alignement de la part de l'Aide publique au développement (1% en France) sur celle des autres pays de l'OCDE (13%) ; un allègement et une harmonisation des procédures de demande d'aide aux financements et le relèvement du plafond de 60000 € au dessus duquel les associations sont soumises à l'impôt sur les bénéficiaires commerciaux. « Nous souhaitons aussi qu'on ne déshabille pas l'aide bilatérale au profit de l'aide multilatérale, beaucoup plus difficilement accessible aux mésoprojets », conclu-t-il.

Elevage sans frontières témoigne d'un autre mode de développement. Petite association, née il y a dix-huit ans de l'initiative solidaire d'un éleveur français, André Decoster, spécialisé dans l'élevage caprin, pour aider des paysans du Kosovo à reprendre pied après la guerre, elle a connu une croissance spectaculaire et est aujourd'hui présente dans dix pays d'Afrique de l'ouest et du Maghreb et en Europe de l'est. Elle doit ce développement en grande partie à la décision de son fondateur d'intégrer jadis le réseau international de l'ONG américaine Heifer, spécialisée dans l'accès au petit élevage familial, qui lui a fait de bénéficier de son expertise. Séparée d'Heifer en 2007 pour devenir ESF, elle en a conservé le mode de financement, fondé sur le marketing direct auprès du grand public. Il absorbe cinq salariés sur sept et 35% de son budget (20 400 000 €) . « 70% de nos fonds proviennent de la générosité du public, explique Thibault Queguiner, chargé de programmes. Nous pratiquons le microcrédit en animaux qui est très porteur pour lever des fonds auprès du public. Mais cette dépendance s'avère difficile en période de crise. Nous stagnons, essayons de diversifier nos sources de financement (accès aux legs, fondations d'entreprises) mais nous n'arrivons pas à accéder à l'aide au développement (APD) du fait de notre taille et de procédures trop contraignantes pour une structure comme la nôtre ».

« Dès le départ, nous souhaitions devenir une méso-organisation, dit Catherine Di Maria, car notre objectif était de vivre de notre travail ». Obéissant à « une logique entrepreneuriale », **Batik International**, l'association qu'elle a fondée avec une amie en 1999, a grandi sur ce modèle. En s'appuyant dans un premier temps sur les activités annexes de conseil, rémunérées, de ses fondatrices, dans le même domaine que celui de l'association : le développement de compétences et le soutien à la création d'activités, en particulier des femmes. Ce mode de fonctionnement « sur deux pieds, qui permet une fertilisation croisée », appuyé sur une « extrême polyvalence » (tout faire soi-même : les programmes, la gestion...) a permis à l'association de bien se développer pendant huit/dix ans. Portée par le désir commun de ses deux directrices d'agir dans leur pays d'origine (Catherine a un grand-père algérien ; Isabelle Devaux, son acolyte, vietnamien), l'association a rapidement trouvé un premier financement de l'UE pour un projet en Algérie, puis bénéficié de l'aide de l'île de France à la mobilité internationale pour lancer un projet en Asie. Aujourd'hui Batik est financé à 80% par des fonds institutionnels, « preuve de sa notoriété et de ce que l'association a atteint une taille critique ». Mais Catherine a démissionné, « usée par le souci dévorant de la trésorerie, explique-t-elle : l'extrême

polyvalence individuelle a des limites. Quand l'association grandit et se professionnalise, il faut embaucher. Et là, on se heurte au tabou des frais généraux que ne veulent financer ni les bailleurs de fonds ni le public ». Un « enjeu de réalisme » à prendre en compte si l'on veut conserver la biodiversité des associations, souligne Catherine Di Maria qui travaille aujourd'hui à ACF et mesure, « la capacité qu'ont les petites structures à faire du sur-mesure et à tisser des liens interpersonnels que n'ont pas forcément les grosses ».

Après avoir salué l'intérêt de ces témoignages, Bénédicte Hermelin a repris leurs principales questions « que se posent toutes les ONG, quelles que soient leur taille et leur budget et sur lesquelles Coordination Sud, plate-forme des ONG de solidarité Internationale (OSI), est interrogée sans cesse et travaille à apporter des réponses, même si nous n'avons pas de solutions-miracle ».

- Sur le **manque de trésorerie des associations** : un groupe de travail a été monté avec des spécialistes de la finance afin d'étudier les moyens pour les ONG de constituer un fond de réserve associative, à l'instar des entreprises qui peuvent remonter leurs marges en « haut de bilan ». Une pratique jadis possible et qui l'est de moins en moins, du fait de la double pression : des bailleurs de fonds qui ne veulent pas prendre en compte les frais de gestion et de structure et du public qui ne souhaite pas les financer.
- **La vente de savoir-faire et de services comme source de financement**, évoquée notamment par Batik international, fait actuellement l'objet d'une étude. Elle permettra de déterminer comment les associations qui la pratiquent réussissent à surmonter divers problèmes dont le fameux seuil de 60000 € à partir duquel elles sont assujetties à la TVA.
- Sur **la question du financement des mésoprojets**, qui perdent en grandissant l'accès à l'AMP et à ses financements complémentaires, Bénédicte Hermelin a reconnu « un trou dans le dispositif, identifié depuis longtemps avec l'AFD ». Dans le cadre de sa stratégie de travail avec les OSI adoptée l'année dernière, l'AFD a ouvert six chantiers, dont un sur le financement des méso-projets (et un autre « qui va soulager tout le monde » sur l'allègement des procédures) (rires dans la salle). Les sources de financement ont été évoquées pour la plupart. Ce sont :
 - Les collectivités locales (mairies, régions, départements)
 - Le dispositif de la loi Oudin, qui permet de prélever 1% sur les factures d'eau pour les affecter aux projets de développement. Il a été étendu cette année aux déchets et peut l'être –ça existe déjà - aux factures d'électricité.
 - Les fondations d'entreprise ou privées qui, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ont tendance à financer les méso-projets, directement ou sur appel à projets. Ainsi que les fondations regroupant des entreprises de même secteur, telle la Seed Foundation, dans l'agro-alimentaire.
 - Des ONG comme le Comité français pour la solidarité Internationale distribuent également des fonds sur appel à projets portant sur différentes thématiques.

- Le crowdfunding, avec les contraintes qui ont été évoquées et qui rendent nécessaire l'accompagnement des porteurs de projets. Plusieurs plates-formes existent. Coordination Sud va en tester une, appelée Arizuka.

Au-delà de l'aspect financier, il existe de nombreux dispositifs locaux d'**accompagnement des associations** :

- Appui à l'emploi associatif (régions, départements)
- Formation au montage des projets, à leur gestion financière et aux RH en lien avec les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA). Coordination Sud développe, pour sa part, des dispositifs de formation.

Bénédicte Hermelin a souligné un autre point commun à ces trois témoignages : une interrogation sur **la pertinence du modèle associatif**. Qu'elle soit fondée sur la logique classique du bénévolat ou sur une logique entrepreneuriale, l'association n'est pas la structure la plus intéressante économiquement. Mais c'est la seule reconnue à but non lucratif, qui permette d'accéder à des financements.

- Une piste explorée actuellement est le **modèle coopératif** qui permet de lever plus facilement des fonds, d'obtenir des emprunts et le soutien des banques.
- Une loi, adoptée il y a quelques mois, sur l'économie sociale et solidaire, dont les associations demeurent l'acteur principal au niveau national et international, a permis d'entamer une réflexion sur la difficulté des associations. Et d'envisager la mise en place de dispositifs tels que la **relance des titres associatifs**, qui permettrait aux associations d'emprunter à des personnes morales ou physiques, sur le modèle des obligations de l'Etat. A supposer qu'elles soient à même de les rembourser.
- Le Mouvement associatif (superstructure de coordination des associations dont Coordination Sud est membre) travaille sur toutes ces questions d'appui aux associations, sachant que la réforme des régions entraîne une inconnue sur les subventions allouées par les collectivités territoriales qui sont déjà en baisse.

« L'avenir n'est pas forcément rose mais nous nous efforçons de trouver des solutions » a conclu Bénédicte Hermelin.

Valérie Huguenin a repris sur le même thème, en rappelant que les difficultés du milieu associatif, pointées par un récent rapport de l'Assemblée Nationale, font l'objet depuis deux ans d'une réflexion constante à l'AFD. Au-delà des aspects déjà évoqués, elle a souligné quelques points :

- Les frais de structure. Ils sont de 7 à 12% à l'AFD, qui réfléchit à une augmentation de leur prise en charge.
- Le financement des méso-projets. La DPO n'a pas de critères sur la taille du budget des associations pour les cofinancer. En 2014, sur les 110 projets soutenus, 21 étaient portés par des associations d'un budget de moins d'1 M €. L'AFD s'efforce d'appuyer les ONG de taille moyenne, sachant qu'elles ont de grosses capacités d'innovation.
- L'enveloppe de l'AFD. Elle a augmenté cette année mais, étant donné le contexte, le guichet de l'AFD est de plus en plus sollicité. Au-delà des arbitrages nécessaires pour financer des ONG de toute taille, la politique de

l'AFD est de rester fidèle aux associations qu'elle accompagne, sur le long terme et en dépit des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

- Institution financière, l'AFD a des capacités à réfléchir au-delà des bailleurs de fonds traditionnels. C'est une banque, avec des experts de grande compétence, et le souhait est de mettre ces compétences au profit de cette réflexion.

« Ces réponses sont sans doute insuffisantes, a-t-elle conclu, mais je tiens à vous rassurer. Nous restons très vigilants sur toutes les solutions qui peuvent faciliter la vie des associations et ferons remonter les messages que vous nous avez fait passer au plus haut de la structure de l'AFD, comme auprès du Ministère Public (MAE) ».

LE MOT DE LA FIN

Olivier Allard, Délégué général de la Guilde et Jean-Jacques Beaussou, Ministère des Affaires Etrangères

Olivier Allard a fait la synthèse de cette journée. « Nous avons essayé de vous montrer toutes les facettes complémentaires de ce programme, qui est reconnu et apprécié, votre présence en témoigne, a-t-il conclu. Des voies de progrès ont été identifiées. Nous en tiendrons compte et souhaitons poursuivre, à travers le renouvellement de la confiance du Ministère et de l'AFD, dans la direction que nous nous sommes fixée autour de trois objectifs : continuer à défendre et valoriser le concept de microprojet qui n'est pas toujours compris et mis à sa juste place dans le dispositif de la solidarité internationale, être réellement utile aux porteurs de projets en améliorant nos outils, partager et capitaliser nos expériences, ce dont cette journée est un bon exemple ». Rappelant la cohérence des actions de l'AMP avec la mission de La Guilde, premier acteur français d'envoi de volontaires, bénévoles et service civique de Solidarité Internationale (plus de 1000 par an), il a salué ensuite le travail de toute l'équipe de l'AMP et remercié les associations présentes, les invitant à pousser la porte de la rue Pasquier.

Nommé très récemment à la tête de la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenaires, au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, Jean-Jacques Beaussou a évoqué sa rencontre avec la Guilde, au début des années 80 alors qu'il était en poste au Pakistan. « J'ai pu apprécier votre approche du terrain et votre relation concrète avec les populations, a-t-il souligné. Quant aux microprojets, je les ai rencontrés sur différents terrains. Ils sont essentiels en eux-mêmes et pour l'effet de levier qu'ils exercent souvent sur la société civile. En situation de post-crise, pour la gouvernance ou dans le développement, ils apportent une étincelle pour des actions de plus grande ampleur et des coalitions d'acteurs ». Evoquant l'année charnière que sera 2015, avec la Conférence sur le climat (COP21) qui se tiendra à Paris, il a suggéré la place qu'est amené à prendre le concept de microprojets dans les thématiques environnementales et climatiques et l'implication de la société civile. « En 2015, nous travaillerons aussi sur les objectifs du développement durable et ses financements. Je crois que l'approche qui est la vôtre devra être intégrée à nos travaux a-t-il ajouté avant de conclure : directement ou à travers l'AFD, nous dialoguerons toute l'année ».